

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Le premier octobre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 24 septembre 2019

Etaient Présents : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mmes RENAUDINEAU Perrine, CHIFFOLEAU Annie, MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mmes SIMONEAU Darlène, TAUGERON Anne-Marie, GONCALVES Karine, M. PASQUIER Jean-Charles, Mme SEJOURNE Catherine

Etaient Excusés : MM. BARTEAU Patrice, BOUHIER Philippe, Mme POTIRON Anne, MM. THOMAS David, PONT Olivier, Mme COLLIN Nadège

Etaient Absents : Mme DESVERRONNIERES Catéléna, M. DEGRELLE Nicolas

Secrétaire de séance : Mme SEJOURNE Catherine

Approbation du compte rendu de la réunion du 3 septembre 2019.

DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES PRESENTES PAR M. RIVET DU CABINET SICAA

Le cabinet SICAA, qui avait été chargé de réaliser une étude-diagnostic et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Paulx, fait la présentation générale du rendu de cette étude au conseil municipal.

Le cabinet relève que si la charge organique traitée par la station d'épuration est bonne et permet d'accueillir de nouvelles habitations dans le bourg, la charge hydraulique est forte certains mois pluvieux (eaux claires parasites).

Plusieurs raisons à cela :

- des branchements des particuliers non conformes ;
- des infiltrations d'eau dans les réseaux collectifs

Si le fonctionnement de la station respecte en tout point la réglementation, les eaux parasites satureront celle-ci quatre mois de l'année.

En amont, les particuliers devront donc mettre leurs branchements sur les réseaux eaux usées en conformité.

La commune doit de son côté réhabiliter certains réseaux non étanches (reprise par tranchée ouverte, chemisage...), traiter la formation de H₂S qui attaque le béton.

Le cabinet SICAA propose un échéancier prévisionnel des interventions, qui prévoit 345 420 € HT de travaux en priorité 1 sur la période 2020-2025 et 218 240 € HT en priorité 2 au-delà.

Le conseil municipal approuve l'étude-diagnostic et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Paulx tels qu'ils sont présentés par le cabinet SICAA.

TARIFS D'ASSAINISSEMENT POUR 2020

Il convient d'actualiser, pour 2020, les tarifs des redevances recouvrées par les services de la SAUR au profit de la Commune de PAULX.

Le conseil décide de maintenir les tarifs de 2019 pour l'année 2020 comme suit :

- Surtaxe : 1 Euro HT/m³ d'eau consommé (6 voix pour, 3 voix pour 1.05 € HT/m³ et 2 abstentions),
- Abonnement : 22 Euros HT/an (unanimité)

SELF : MATERIELS D'APPOINT

Il serait utile d'installer des claustras dans la salle du self scolaire.

Ceux-ci permettraient d'apaiser l'atmosphère ambiante sachant que désormais les enfants de 3 ans sont obligatoirement scolarisés.

Après présentation de différents devis, l'entreprise Henri JULIEN sise à Béthune est la mieux-disante. Elle propose le prix unitaire des claustras à 198.54 € HT. Pour 7 claustras le montant de l'acquisition s'élèverait à 1 667.74 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'achat des claustras nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Ancien restaurant : SOLIHA réduit le nombre de logements du projet en passant de 4 à 2. Il sera demandé s'il est possible de conserver des T1 avec 3 logements en tout
- Commerces centre-bourg : l'Atelier PREAU doit proposer un plan d'ensemble (prévoir une enveloppe de 2000 €). Envisager un permis d'aménager
- Prochain mandat : Monsieur le Maire ne souhaite pas se représenter
- Tri à la CAVAC
- Eoliennes : VALOREM examine les possibilités d'installation vers la Seiglerie
- Circulation devant les écoles (cf école privée) : envisager une zone lente